

TENNIS MUNICIPAL DE BEAUREPAIRE EN BRESSE ***R E G L E M E N T***

ANNEE 2015

1. **GESTION COMMUNALE** depuis juillet 1997 suite à la réunion du conseil municipal du 14 mai 1997
2. **CREATION D'UNE COMMISSION DENOMMEE** :
"Organisation de la gestion communale du cours de tennis de Beaurepaire en Bresse"
3. **ASSURANCE** : chaque joueur doit être titulaire d'une assurance personnelle.
4. **A compter du 1^{er} AVRIL 2014** ce règlement entrera en vigueur.
5. **UTILISATION DU COURT** : toute personne y compris extérieure à la commune. 4 personnes maximum sur le court
6. **RESERVATIONS** : tableau d'affichage hebdomadaire (vers toilettes publiques sur la place)
 - **Court à l'heure : 2 heures de réservation maximum (avec inscription au tableau)**
 - **en cas de jeu en double (soit 4 pers) réservation de 2 heures maximum (sauf si le terrain est libre à la fin des 2 heures)**
 - **3 jours à l'avance maximum pour une réservation.**

PRESENCE DES CARTES OU TICKETS au tableau obligatoire lors du jeu ainsi que les noms inscrits sur le tableau de réservation.

7. **TARIFS** :

CARTES ET TICKETS

Gratuit pour les moins de 13 ans (enfants nés avant le 01/01/2002).

CARTES ADULTES

(Plus de 12 ans) 25 € /an (année civile du 1 janvier au 31 décembre)

TICKETS ADULTES

5 €/ heure le court (1-2-3-4 pers).

Pour les mineurs de moins de 13 ans la carte est gratuite mais obligatoire avec autorisation parentale.

8. **ACHATS CARTES ET TICKETS**

MAIRIE BEAUREPAIRE aux heures d'ouverture de la Mairie.
RESTAURANT « CHEZ NOUNOURS »

9. **RESERVATION HORAIRE OCCASIONNELLE** (1 heures maximum)

Les joueurs doivent se renseigner auprès du tableau d'affichage puis acheter leur ticket aux endroits précités en indiquant l'heure de réservation inscrite au tableau.(impératif)
Ceci afin que la même heure ne soit pas réservée 2 fois.

10. **RESERVATION JEUNES** de moins de 13 ans

La location du court étant gratuite, ils doivent néanmoins respecter le règlement à savoir :

- **carte ou ticket obligatoire**
- **2 heures de réservation maximum par personne**
- **2 heures maximum en double (4 pers)**
- **3 jours à l'avance maximum pour 1 réservation**

11. **SI UNE HEURE EST RESERVEE** sur le tableau et que le court est toujours libre 15 min après le début de l'heure (ex : 18h15 pour 18h) le court est déclaré libre pour la personne qui le désire. Celle-ci raye le nom et y inscrit le sien et celui de son partenaire.

12. **En entrant sur le court**, toute personne qui s'apercevra de dégradation (filet, banc...) devra la signaler en mairie ou auprès des responsables sous peine d'être tenue responsable de cette dégradation.

13. **Afin de gérer au mieux** l'utilisation du court, toute personne qui ne respectera pas ce présent règlement, sera interdite d'utiliser ce court pendant 1 mois.

TOUT POUVOIR est donné à Mr CHALENDARD Alain, régisseur du tennis afin que ce règlement soit respecté.

14. **La commission est** seule habilitée à fixer le montant des cartes et tickets chaque année et à modifier ce présent règlement.

15. **En cas de mauvais temps** ou tout autre raison, il ne sera remboursé aucun ticket ou carte.

16. **AFFICHAGE DU REGLEMENT** : - en Mairie
- au tableau
- restaurant « CHES NOUNOURS »

IMPORTANT

Compte tenu de la réfection du court, il est

STRICTEMENT INTERDIT DE PENETRER SUR LE TERRAIN

Avec des chaussures autres que des baskets ou tennis.

**Toute personne qui ne respectera pas ces consignes sera
immédiatement expulsée.**

Merci de votre compréhension.

BEAUREPAIRE EN BRESSE, le 1 JANVIER 2015

LA COMMISSION DU TENNIS